

# Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

---

## SOMMAIRE

- I.— LA PORTÉE DE LA FÊTE NATIONALE . . . Victor Morin.  
II.— L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE. V.-E. Beaupré.  
III.— CHRONIQUE . . . . . Arthur Saint-Pierre.  
IV.— LE FRANÇAIS À L'HOTEL DE VILLE. . . Arthur Saint-Pierre.  
V.— LES CHEMINS DE FER (suite) . La Ligue des Droits du Français.

---

### LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Caisse de Remboursement, par V.-E. Beaupré (suite et fin). — Avis. — Tableau d'honneur des organisateurs. — Bilan de mai 1916.

---

Rédaction et Administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE  
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT . . . . MONTRÉAL.

# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier :  
Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Président général :

VICTOR MORIN, LL. D., notaire . . . . . 97, rue Saint-Jacques

1er Vice-président général :

JOSEPH GAUVREAU, D. M. . . . . Edifice Dandurand

2ème Vice-président général :

V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur . . . . . 372, rue du Parc Lafontaine

Secrétaire général :

J.-B. LAGACÉ, professeur . . . . . 836, rue Saint-Hubert

Trésorier général :

JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance . . . . . 2, place d'Armes

Directeurs :

L'hon. L.-O. DAVID, sénateur . . . . . Hôtel de Ville

E.-P. LACHAPELLE, D. M. . . . . 267, ouest, rue Prince-Arthur

THOMAS GAUTHIER, courtier . . . . . 11, place d'Armes

U.-H. DANDURAND, financier . . . . . Édifice Dandurand

VICTOR DORÉ, comptable . . . . . 446, rue Fullum

GUY VANIER, LL. L., avocat . . . . . 97, rue Saint-Jacques

JOSEPH GIRARD, rentier . . . . . 46, ouest, boulevard Saint-Joseph

Chef du Secrétariat :

ARTHUR SAINT-PIERRE . . . . . Monument National

Administrateur général :

J.-P.-L. BÉRUBÉ . . . . . Monument National

Caisse Nationale d'Économie, Monument National :

ARTHUR GAGNON, administrateur . . . . . 286, rue Saint-Laurent

J.-ARTHUR DUBÉ, directeur du recrutement . . . . . Montréal

J.-I. COUTURE, inspecteur . . . . . Montréal

ALEXIS COTÉ, inspecteur . . . . . Trois-Pistoles, P. Q.

## CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ :

Caisse Nationale d'Économie.

Caisse de Remboursement.

Compagnie du Monument National.

Société Nationale de Fiducie.

# Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE  
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 6.

MONTRÉAL, JUIN 1916.

50 sous par an.

## LA PORTÉE DE LA FÊTE NATIONALE

La Société Saint-Jean-Baptiste a convié l'an dernier les canadiens-français à célébrer la fête du souvenir en consacrant le troisième centenaire de la première messe au Canada. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, elle s'est occupée des besoins de l'heure présente, en apportant son concours à la défense de nos droits injustement attaqués; elle veut aujourd'hui préparer l'avenir en coordonnant les forces éparses de la nation, à l'occasion de la fête nationale de 1916.

Nos deux millions de compatriotes essaimés en dehors du Québec, forment en effet des groupes trop disséminés pour produire des actes effectifs à moins de communiquer les uns avec les autres et d'unir leurs efforts sous l'impulsion d'une idée commune. C'est pour délibérer sur les moyens à prendre pour fonder et maintenir cette alliance que la Société Saint-Jean-Baptiste invite les divers groupes français du Canada et des Etats-Unis à se réunir chez elle, pour exposer leurs besoins, pour rechercher ensemble les moyens à prendre en vue d'assurer leur survivance et leur développement, pour créer, en un mot, des foyers intenses d'Action Française.

Pour asseoir en connaissance de cause les bases de cette organisation, elle a adressé aux groupes français établis dans les diverses parties du Canada et des Etats-Unis un questionnaire de renseignements demandés sur la situation économique, sociale et politique de nos compatriotes; elle se propose de coordonner ces statistiques, de les compléter par les explications verbales que fourniront les délégués au Congrès et d'en former des dossiers qui seront à la disposition des congressistes et des associations qu'ils représentent, et qui permettront à la fois de déterminer en quoi nous pouvons fortifier l'idéal national chez ces divers groupes ainsi que constater au cours de la lutte, les progrès accomplis dans la revendication de leurs droits.

Il ne s'agira donc pas ici d'un " tournoi d'éloquence " où les orateurs, ont parfois si grand plaisir à s'écouter parler tandis que leurs auditeurs en ont si peu à les entendre, car on a déjà dit avec raison que

“ trop souvent nous sommes enclins à prendre l’amour de la parole pour l’amour du pays ”. Ce Congrès sera tout simplement une réunion d’étude, dans le calme, d’une consultation de famille, et c’est la véritable situation de la famille canadienne-française et les moyens de remédier à ses besoins les plus impérieux qui seront discutés.

De ces conférences naîtront des relations entre les divers groupes de la famille qui, disséminés sur une grande étendue de territoire, mais unis dans leurs travaux, et connaissant les besoins les uns des autres, ainsi que l’effort dont chacun sera capable, formeront une ligue d’action qui ne manquera pas d’assurer le maintien de nos droits.

Ce Congrès ne vient-il pas à son heure ? Sa nécessité n’est-elle pas urgente ? Depuis que la majorité fanatique d’Ontario a lancé son premier boulet contre notre langue, il semble qu’un mot d’ordre ait été donné, dans toutes les provinces anglaises, pour battre en brèche “ nos institutions, notre langue et nos lois ”. Mais nous savons dans quels antres s’est tramé cet inique complot, et c’est pour mettre en mouvement les forces vives de la nation que nous lançons à nos sentinelles, endormies peut être dans une fausse sécurité, le “ qui vive ” d’un Congrès d’action française. Nous savons aussi que nous pouvons compter sur l’appui d’un grand nombre d’esprits justes et éclairés qui nous aideront, en temps opportun, à convaincre leurs nationaux de la justice de notre cause.

Engoudis ! hélas un certain nombre de nos compatriotes ne le sont que trop, dans l’ambiance qui exerce son action délétère sur eux sans qu’ils s’en rendent compte ! Aux Etats-Unis ceux-là parlent plus volontiers l’anglais que le français, leurs enfants ne peuvent s’exprimer dans la langue de leurs pères, bien qu’ils la comprennent encore, et si l’on n’y prend garde, la prochaine génération n’aura plus de français que le nom ! Dans les provinces anglaises du Canada, aux portes mêmes de Québec le français était, dans trop d’endroits, mis au rancart ; il y serait disparu dans un quart de siècle peut-être si la providentielle persécution dont il est aujourd’hui l’objet n’était venue fouetter les résistances endormies et assurer sa survivance.

C’est cette situation que la Société Saint-Jean-Baptiste veut étudier avec tous les membres de la famille canadienne-française réunis pour la fête nationale du 24 juin 1916 ; elle propose à tous les groupes d’échanger leurs vues, d’exposer leurs moyens d’action et de travailler tous ensemble à la défense effective de notre patrimoine national.

VICTOR MORIN,  
*Président-général.*

## L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE

La sauvegarde des intérêts de la race française en Amérique réclame la création d'un organisme puissant de défense nationale, que sa constitution autorise à prendre en main cette défense et mette en situation d'y travailler effectivement, en y faisant concourir toutes les énergies nationales; la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est actuellement l'institution la plus apte à remplir cette tâche, du moins pour une vaste région de l'est canadien: voilà deux points que nous avons essayé de développer dans quelques précédents articles.

Nous voudrions aujourd'hui étudier plus en détail certains aspects de la question, examiner quelques-unes des conditions que doit réunir un semblable organisme, et voir comment la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal peut les réaliser.

Cet organisme devrait, dans la sphère des intérêts particuliers à notre race, remplir un rôle semblable à celui tenu par d'autres associations pour des races dispersées par tous pays, ou à celui des syndicats dans le monde ouvrier, ou encore un rôle analogue à celui d'un gouvernement dans la société civile: il serait l'agent organisant la vie nationale, en même temps que la représentation concrète de notre nationalité.

Sa fonction serait double: coordonner les énergies déjà en activité, stimuler les autres, en un mot créer une force; puis faire servir cette force aux meilleurs intérêts de la race.

Pour s'acquitter de cette double tâche, l'institution devra nécessairement se mettre en contact avec les différents centres où sont groupés les nôtres.

Son objet ne sera complètement atteint que si elle parvient à faire sentir son influence, directe ou indirecte, à la grande masse de nos compatriotes. Il s'agit de préserver la vie française dans un milieu rempli d'influences hostiles à son épanouissement; cette préservation ne s'accomplira pas sans que, d'une manière générale, ceux chez qui cette vie nationale est menacée, n'apportent à la défendre quelque bonne volonté et une collaboration occasionnelle.

Il faut donc créer et maintenir chez les nôtres une volonté énergique de conserver leur caractère national, de réagir contre tout ce qui tend à l'oblitérer; il faut également créer et consolider les oeuvres et les institutions qui maintiennent autour des nôtres une ambiance favorable à la vie nationale, et qui les soustraient à l'action dissolvante des éléments étrangers.

La formation de cette mentalité sera l'oeuvre du journal patriotique, en particulier des publications de la Société, dont la diffusion sera facilitée par l'existence de représentants dans les différents centres français;

la propagande personnelle de ces adhérents zélés tendra encore à intensifier le sentiment national et à éveiller les énergies sommeillantes.

La présence de ce groupe de membres dans les différents centres apparaît encore plus nécessaire lorsqu'il s'agit de faire participer toute notre population à une action générale; elle semble encore bien opportune pour procurer des renseignements exacts au sujet des besoins des nôtres dans les divers établissements français, des lacunes de leur organisation et des difficultés auxquels ils sont en butte.

Enfin l'existence de groupes nombreux d'adhérents apparaît surtout indispensable quand on se rend compte que ce sont les modestes contributions de chacun qui formeront la grande partie sinon la totalité des ressources de l'institution sans lesquelles elle ne saurait guère poursuivre une action bien intense et soutenue; notons toutefois que sur ce point, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est plus que d'autres en situation de se créer des revenus indépendants de la source mentionnée.

L'existence d'un groupe d'adhérents dans les divers établissements français est donc une condition nécessaire d'une action réellement effective de la part de l'institution dirigeante que nous avons en vue; ses moyens d'actions seront d'autant plus puissants, son influence sur la population plus prépondérante, que ces adhérents seront plus zélés, plus nombreux, répandus dans un plus grand nombre de centres, et jouissant d'un plus grand crédit auprès des gens qu'ils sont appelés à remuer.

Il est naturel et avantageux qu'un lien soit établi entre adhérents vivant dans un même milieu; on ne voit pas bien pourquoi ces adhérents ne seraient pas appelés à organiser eux-mêmes la vie de leur groupe et sa direction; ceux qui composent cette dernière doivent posséder la confiance et la sympathie des sociétaires, autrement leur action serait entravée; pourquoi la manifestation de cette confiance par le suffrage des membres ne servirait-elle pas à désigner les chefs du groupe?

Les sociétaires locaux ne sont-ils pas les plus en état de connaître parfaitement leurs concitoyens? Si dans leur ensemble, ils ont les qualités de patriotisme et de désintéressement que l'on doit exiger d'eux, et s'ils sont appelés à désigner leurs chefs dans des conditions qui leur permettent de juger en connaissance de cause, il n'y a pas de raison pour que leur choix soit mauvais.

Qui ne voit de plus qu'en laissant une certaine initiative aux adhérents, et une certaine part dans les résolutions de la Société, on les intéresse davantage à leur exécution, on les attache davantage à l'oeuvre: ils ont ainsi conscience de participer à la vie et au mouvement d'un organisme dont ils sont parties agissantes; ils n'ont pas l'impression d'être des pantins marchant sous l'impulsion d'un corps qui leur est étranger.

Les groupes ayant organisé leur vie locale, pourraient contribuer à

une organisation plus générale de la Société, en désignant des délégués pris parmi les membres les plus éclairés et les plus désintéressés; ces délégués réunis en congrès, apportant aux délibérations leurs expériences et connaissances diverses, prendraient des déterminations sur lesquelles ne pourraient guère influencer les intérêts, les préjugés, les ignorances ou les travers d'esprit de quelques personnes; ils nommeraient des chefs qui seraient vraiment les élus de la race.

Si les développements de l'institution l'exigeaient, ces délégués réunis en congrès régionaux, devraient choisir d'autres délégués moins nombreux qui constitueraient un congrès supérieur, exerçant la haute autorité sur l'ensemble de ces régions.

C'est dans une grande mesure tout le problème de la représentation populaire qui se pose; nos compatriotes sont appelés à le résoudre non seulement dans leurs groupements patriotiques, mais aussi dans les sociétés de secours mutuels, dans les associations économiques et professionnelles. Il n'est pas mauvais qu'ils apprennent à connaître les conditions dans lesquelles le suffrage populaire doit être exercé, pour devenir un mode recommandable de désigner les détenteurs de l'autorité.

Assurer l'accession à la tête d'une institution de chefs qualifiés, est évidemment un point de suprême importance. Une société, militante principalement, vaut surtout par ceux qui la dirigent, car ce sont eux qui en définitive sont maîtres de son action et de ses ressources: s'ils sont actifs, ils donneront une impulsion vigoureuse aux entreprises de la Société; s'ils sont apathique ou trop absorbés par ailleurs, ils laisseront la Société tomber dans l'insignifiance; s'ils sont imbus de saines notions patriotiques et sociales, ils lui donneront une direction sure et fructueuse; s'ils ont l'esprit faussé par des doctrines à base de sophisme et de mensonges, il y a grand danger que les ressources de la Société servent à des fins contraires à l'intérêt national.

En créant un organisme de défense, en groupant des énergies, il ne faut pas se préoccuper uniquement de constituer une force; il faut s'assurer aussi qu'elle demeurera toujours au service des meilleurs intérêts de la race.

Ceux qui en pratique seront principalement chargés d'utiliser cette force, les dirigeants de la Société, devront en toute circonstance prendre les mesures réclamées par le bien de la nationalité; ce qui n'est pas toujours facile, même à des hommes à l'esprit éclairé et dépouillés de tout intérêt personnel; que sera-ce s'il fallait que le sort mit à la tête de l'institution des esprits brouillons ou des personnes capables de trahir les intérêts des leurs, par intérêt ou par faiblesse.

Peut-on espérer que des chefs choisis en la manière exposée plus haut offriront toujours toutes les garanties désirables? N'est-il pas à crain-

dre que le jour où l'institution aura acquis quelque influence et des ressources, où elle heurtera nécessairement des intérêts égoïste, elle sera exposée non seulement aux attaques violentes du dehors, mais aussi aux intrigues de l'intérieur, destinées à faire arriver à sa tête, des transfuges qui sauront la paralyser ou même la faire servir à leurs fins antinationales? Que de telles intrigues aient lieu, cela est inévitable. Dans toutes les sociétés, du moment que l'exercice du pouvoir suprême comporte la disposition d'une influence et de ressources appréciables, capables de procurer des avantages à des hommes sans scrupules, il faut s'attendre à ce que le pouvoir devienne pour eux un objectif fort tentant.

On ne peut pas empêcher les faiseurs et les arrivistes d'être ce qu'ils sont et de s'agiter au gré de leurs convoitises.

Que leurs plans soient déjoués et leurs ambitions frustrées, voilà tout ce que l'on peut désirer; et si cette tâche est rendue facile aux honnêtes gens, si, dans la lutte, ils ont tous les avantages pour eux au lieu de les avoir contre eux, et cela en raison même de l'organisation de la Société; si, moyennant une vigilance raisonnable, et sans être obligés de se tenir constamment sur le pied de guerre, mais par le jeu normal des institutions ils peuvent tenir à l'écart les intrigants et les traîtres, on peut considérer qu'une telle société possède toute la sécurité possible.

Il en sera ainsi là où le suffrage populaire sera utilisé en conformité avec les principes suivants: on ne peut porter un bon jugement que sur les choses et les hommes que l'on connaît suffisamment; la moyenne des gens n'ont une connaissance convenable que des choses et des hommes de leur entourage ordinaire; les personnes désintéressées qui accepteraient des charges malgré le fardeau et les ennuis qu'elles entraînent, s'abstiendront de briguer les suffrages si une élection devient une affaire très onéreuse, entraînant des fatigues, des pertes de temps et d'argent considérables, dont elles ne peuvent compter se dédommager par une exploitation malhonnête de leurs futures fonctions.

En pratique ces principes seront observés si chaque élection est faite par un corps électoral restreint, et s'il est pourvu aux charges supérieures par un mode de suffrage à plusieurs degrés successifs, au lieu du vote direct d'une multitude d'électeurs groupés dans d'immenses circonscriptions.

Qui ne voit que ces conditions sont précisément réalisées par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, telle que reconstituée depuis deux ans? On peut raisonnablement espérer que la sûreté et la vigueur de sa direction seront assurées, d'abord par le choix judicieux de ses sociétaires, puis par la nature de ses groupements.

Comme toute institution qui aspire à étendre son action à de nombreux adhérents, dispersés sur un vaste territoire, la Société devait se

constituer sous forme de fédération de groupes, ceux-ci pouvant couvrir toute une région ou seulement un coin de pays.

Quel a été dans la Société le groupe unitaire choisi ?

Il a été résolu que pratiquement ce serait le groupement paroissial ; il y a à cela plusieurs raisons excellentes, croyons-nous.

Depuis le début, la paroisse a été chez-nous la forteresse de notre élément : elle a opéré jusqu'à un certain point chez-nous le rapprochement des individus, leur groupement sous la direction de chefs éclairés et désintéressés ; de ces relations, de cette cohésion, sont résultés en grande partie nos efforts concertés, nos décisions collectives nécessaires pour rendre générale et persévérante notre résistance.

Le cadre paroissial peut continuer à remplir cette fonction : il est le plus naturel pour nous, il continuera à exister et nous devons nous employer à le fortifier au lieu de le négliger.

En adoptant le même cadre pour édifier nos groupements patriotiques, économiques, sociaux, religieux et autres, ne voit-on pas que nous faisons de la paroisse un centre extrêmement vigoureux et débordant d'activité, chaque organisme recevant un surcroît de vie de celle qui circule dans les autres.

Brisez le cadre paroissial, embrigadez un individu tantôt dans une section patriotique établie dans un centre, dans un groupe social fonctionnant dans un autre, dans un cercle économique situé dans un milieu différent, et de ce changement constant d'entourage, de l'éloignement inévitable du centre de plusieurs de ces institutions, résulteront un relâchement dans les relations, une diminution d'intérêt envers l'oeuvre, une moindre activité.

Adoptez le cadre paroissial, mettez les mêmes individus constamment en contact les uns avec les autres, dans les sociétés religieuses, patriotiques, sociales, économiques et même professionnelles, et ces relations multipliées feront de la paroisse une grande famille ; il en résultera une connaissance plus parfaite des concitoyens entre eux, plus de confiance et de cordialité entre hommes méritant de s'estimer, plus de facilité pour se tenir au courant de la vie des groupements, pour échanger des vues, se concerter et prendre des décisions ; le fonctionnement des oeuvres et leur recrutement s'en trouvent améliorés.

Qui ne voit aussi que cette connaissance plus intime des sociétaires entre eux favorisera le choix de sujets qualifiés pour les postes de confiance ?

En donnant aux groupements de la Société le caractère paroissial, il est plus facile de les tenir en relation étroite avec les autorités religieuses dont le concours est absolument nécessaire ; et l'on est plus assuré de leur conserver le caractère catholique si essentiel à une action saine et utile de la Société.

Enfin un tel état de choses permettrait souvent de réunir dans une même maison paroissiale tous les services propres à ces diverses institutions, de les rapprocher matériellement de manière à faciliter leurs rapports entre eux et avec les paroissiens, de les confier peut-être même à un administrateur commun qu'une seule institution ne pourrait employer ni rémunérer convenablement, tandis que plusieurs y suffiraient.

Que des sections de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pourraient avantageusement être établies dans un grand nombre de paroisses, et qu'il importe d'exiger certaines qualifications de la part des membres affiliés; voilà deux questions que nous essayerons d'étudier prochainement.

V.-E. BEAUPRÉ.

---

## CHRONIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL

ET DU

### SECRETARIAT

---

**L'hommage de la race.** — Au moment où va finir une année scolaire, fertile pour eux en incidents de la plus haute gravité, la Société Saint-Jean-Baptiste a jugé qu'elle avait le devoir d'offrir aux défenseurs du français dans l'Ontario, un témoignage de reconnaissance et d'admiration pour l'abnégation, et le courage qu'ils ont déployés au service de la cause française durant cette même année. A cette fin le Conseil général a : 1o fait faire une édition spéciale de la *Croix du Chemin*, dont les exemplaires seront offerts aux officiers de l'Association d'Education, aux membres de la Commission des Ecoles séparées d'Ottawa, aux institutrices des écoles bilingues de la même ville, aux deux commissaires d'écoles de Green Valley, condamnés chacun à \$500.00 d'amende pour avoir commis le crime impardonnable, de faire enseigner le français à des enfants canadiens-français, et à l'institutrice bilingue de cet endroit, Mlle Quesnel. Cette édition, dite " des patriotes ", a été tirée à 150 exemplaires numérotés, sur papier de luxe. Le Conseil a de plus décidé d'offrir un souvenir à chacun des élèves des écoles d'Ottawa et de Green Valley. Ce souvenir consistera, pour les écoliers d'Ottawa, en un diplôme aussi libellé: *Diplôme d'honneur offert par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux élèves des écoles bilingues d'Ottawa, pour le courage et la discipline dont ils ont fait preuve dans la lutte pour la défense du français.* Les écoliers de Green Valley recevront chacun un exemplaire de l'édition ordinaire de la *Croix du Chemin*, sur la première page duquel se lira l'inscription suivante : " *Don de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux écoliers canadiens-français de Green Valley, en témoignage d'admiration pour les sacrifices consentis par leurs parents, afin de leur assurer une éducation catholique et française.* "

En prenant l'initiative de ce mouvement, le Conseil général a la certitude d'être l'interprète fidèle des sentiments de toute la race à l'égard de ceux qui la représente si dignement en présence de ses persécuteurs.

**Nouvelles sections.** — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la fondation de trois nouvelles sections de notre Société :

La section Verdun, No 31, organisée par M. J.-E. Poirier, et inaugurée le 7 mai 1916. Cette section a pour président M. J.-O. Hamelin, et pour secrétaire son organisateur, M. Poirier.

La section Saint-Nicholas d'Ahuntsic, No 32, organisée conjointement par MM. J.-O. Archambault et J.-A.-E. Gravel, et inaugurée le 4 juin. Cette section a pour président M. Geo. Lebel, et pour secrétaire, M. Lanctôt.

La section Sault-au-Récollet, No 33, organisée par M. Octave Vallières, et inaugurée le 11 juin. Cette section a pour président, M. Ernest Marceau, directeur de l'Ecole Polytechnique, et pour secrétaire, M. Octave Vallières, son organisateur.

Nous rappelons à MM. les curés qui voudraient organiser une section de notre Société dans leur paroisse, que nous sommes à leur entière disposition pour les aider.

**La Croix du Chemin.** — C'est un beau volume de près de 200 pages, gravures comprises, d'un format élégant et d'une toilette typographique très soignée. Il contient quatorze récits, aussi intéressants que dissemblables, artistement illustrés; une préface de M. l'abbé Camille Roy, et une introduction du soussigné. Le premier tirage — 5,000 exemplaires — est déjà presque épuisé; le second tirage ira bientôt sous presse.

La *Croix du Chemin* nous a valu de nombreuses félicitations et des témoignages de satisfaction dans le genre de celui-ci, que nous adressait ces jours derniers, la Supérieure générale d'une de nos plus importantes communautés religieuses :

“ Quel livre charmant, quelles pages délicieuses, et *si canadiennes!* Merci de nous avoir servi ce régal littéraire. Nous lui souhaitons une diffusion qui s'étende à tout foyer canadien, au pays, aux Etats-Unis, et plus loin encore. ”

Une autre religieuse nous écrivait :

“ Superbes les volumes *La Croix du Chemin*. Nos élèves en seront charmées, celles qui en recevront comme prix; les autres liront dans leur salle de Division ces pages si bien faites pour leur inculquer l'amour du beau littéraire, en même temps que l'amour de la patrie canadienne. ”

Nous rappelons que le volume se vend soixante sous à nos bureaux, *franco* soixante et dix sous, et que nous accordons une remise de 25% sur les commandes à la douzaine et de 33 $\frac{1}{3}$  % sur les commandes au cent; l'expédition se faisant, dans tous les cas, aux frais des acheteurs.

ARTHUR SAINT-PIERRE, *Chef du Secrétariat.*

## LE FRANÇAIS A L'HOTEL DE VILLE

L'extrait suivant, du procès-verbal d'une récente séance du Bureau des Commissaires de la ville de Montréal, a été transmis à notre Secrétariat, le 6 du mois courant :

“ Soumise une communication du Secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, concernant l'inscription bilingue dans l'index téléphonique des indications relatives aux divers services municipaux.

“ Sur proposition de M. le Commissaire Ainey,

“ Appuyé par M. le Commissaire Ross,

“ il est résolu :

“ D'informer le Secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste que le Bureau a reçu de la Compagnie du Téléphone Bell une proposition aux fins ci-dessus, quelques jours avant la date où cet index téléphonique devait être mis sous presse, et que les employés de la Ville durent faire une revise de la traduction qui avait été faite par ladite compagnie, que cette traduction est maintenant complétée, et qu'elle sera prête pour publication lorsque paraîtra le prochain index téléphonique. ”.

(Certifié)

L.-N. SÉNÉCAL,

*Secrétaire.*

Autant que nous pouvons en juger “ le prochain index téléphonique ” dont il est question ici, n'est pas celui qui est actuellement sous presse et qui sera distribué au commencement du mois de juillet, mais celui qui sera distribué à l'automne. Il y aura, à cette époque, exactement un an que nous aurons demandé pour la première fois l'égalité du français avec l'anglais devant l'index téléphonique, si l'on peut ainsi dire. Et si nous n'avons pas obtenu plus tôt satisfaction, ce n'est pas faute d'être revenu souvent à la charge, comme le prouve la lettre suivante, à laquelle fait allusion la résolution du Bureau des Commissaires, et que nous reproduisons *in-extenso* pour l'édification de ceux qui seraient tenter de croire que dans notre bonne ville de Montréal, aux deux tiers française, il doit être facile d'obtenir un traitement équitable pour la langue de la majorité.

Montréal, le 28 mai 1916.

A Monsieur le Maire et

A Messieurs les Commissaires de la Ville de Montréal,

Hôtel de Ville, Montréal.

Messieurs,

“ Le Conseil Général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a appris avec surprise que le bureau des Commissaires de la ville de

Montréal, en réponse à une communication de la compagnie de téléphone Bell offrant d'inscrire en français dans son index téléphonique les indications relatives aux divers services municipaux, avait remis à trois mois l'étude de cette question, sous prétexte que le temps accordé par la compagnie à la Ville pour donner une réponse était trop court. En présence des faits que je vais vous rappeler, il paraît inconcevable qu'on puisse invoquer un pareil argument pour refuser de rendre justice à l'immense majorité de la population de la ville de Montréal.

" C'est le 2 novembre 1915 que j'ai, pour la première fois, attiré l'attention de votre bureau sur l'anomalie extraordinaire que constitue l'emploi exclusif de l'anglais par la ville de Montréal dans l'inscription de ses divers services à l'index téléphonique. Un mois après, exactement le 1er décembre, j'avais l'honneur d'attirer de nouveau l'attention de votre bureau sur cette question et je réclamaiss de plus, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste et de tous les canadiens-français de Montréal, l'addition d'inscriptions françaises aux inscriptions anglaises qui figurent sur les travaux permanents de la ville.

Le 9 décembre, M. Sénécal me transmettait copie d'une résolution adoptée par le bureau des Commissaires, à sa séance du 7 du même mois, résolution dont voici le texte : " Sur proposition de M. le commissaire McDonald, appuyé par M. le commissaire Ainey, il est résolu : " de demander au surintendant du département de l'éclairage de préparer un estimé du coût des changements qu'il y aurait à faire pour mettre ces inscriptions en français sur les boîtes d'alarmes, les boîtes servant aux câbles, sur les couvercles des regards des conduits souterrains, etc., et d'informer le secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la présente résolution. ". Le 14 décembre je transmettais à votre bureau le désir du Conseil Général de la Société Saint-Jean-Baptiste d'être mis au courant des conclusions de l'enquête instituée en vertu de la résolution ci-dessus rapportée. Le 28 janvier 1916, M. Rodolphe Lavallée, assistant-secrétaire du Bureau des Commissaires, me transmettait copie d'une lettre de la compagnie de téléphone Bell à votre Bureau, lettre dans laquelle cette compagnie se déclarait incapable de faire les changements proposés dans son index téléphonique, édition de mars 1916, attendu que la demande lui en avait été faite trop tard. Le lendemain j'avais l'honneur de poser à M. le Maire de Montréal, les deux questions suivantes :

" 1o Comment se fait-il qu'une réclamation de la Société Saint-Jean-Baptiste, en date du 2 novembre 1915, n'a été prise en considération et portée à la connaissance de la compagnie de téléphone Bell que le 26 janvier 1916 ;

" 2o Comment se fait-il — vous pourrez transmettre cette question

à M. Webber — que l'index téléphonique de la compagnie Bell, qui est supposé contenir toutes les modifications qui peuvent se produire dans la liste des abonnés jusqu'à la veille de sa distribution, comment se fait-il, dis-je, que cet index téléphonique soit mis sous presse près d'un mois et demi avant la date de cette distribution? ”

Le 31 janvier, M. le Maire nous faisait l'honneur de répondre à ces deux questions; il convient de retenir de sa lettre, la phrase suivante : “ lors de la prochaine édition du livre des téléphones, tout sera réglé à votre satisfaction ”.

Le 16 février, je recevais de M. Sénécal, un dossier assez considérable, dont nous avons le droit de conclure que les revendications légitimes de la population française de Montréal—que nous avons soumises—recevraient entière satisfaction. Enfin, le 17 avril dernier, quelques jours après les élections municipales, j'avais de nouveau l'honneur d'attirer l'attention de votre bureau sur la question de l'emploi du français par la Ville dans ses annonces de l'index téléphonique et sur la question d'ajouter des inscriptions françaises sur les travaux permanents de la Ville.

“ Il résulte des faits que je viens de vous énumérer que le Bureau des Commissaires est saisie depuis plus de 6 mois, de la question qu'il vient d'ajourner pour 3 mois encore, sous prétexte qu'il n'a pas eu le temps de l'étudier.

“ Il est possible du reste qu'en outre de la raison que vous avez donnée pour ne pas accepter l'offre de la compagnie de téléphone Bell, il puisse en exister une autre: une raison d'économie. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette raison ne serait pas plus acceptable que la première. Nous n'avons demandé jusqu'ici qu'un traitement égal pour la langue française; nous ne sommes pas de ceux qui croient que tout est permis à la force et que les minorités n'ont aucun droit. Si cependant les autorités municipales, par raison d'économie ou pour tout autre raison, refusent de traiter également les deux langues et veulent absolument en sacrifier une à l'autre, nous nous refusons à admettre que c'est notre langue, la langue de l'immense majorité de notre population, qui doit s'effacer devant l'autre. Nous insistons respectueusement, mais avec toute la fermeté dont nous sommes capables pour que la race française reçoive, des autorités municipales de Montréal, un traitement équitable et sa pleine mesure de justice. ”.

*Par ordre du Conseil général de la  
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.*

ARTHUR SAINT-PIERRE,  
Chef du Secrétariat.

## LES CHEMINS DE FER

(SUITE)

## LA GARE ET SES ENVIRONS

- Gare.* — Lieu de départ et d'arrivée des trains dans une ville.
- Station.* — Lieu où s'arrêtent les trains de chemins de fer; si l'on se trouve dans un petit village, l'on va à la *station* et non pas à la *gare*.
- Halte* (signal-station). — Petit poste sur une ligne de chemin de fer; l'on y hisse un drapeau quand on veut faire arrêter un train.
- Abri.* — Poste d'attente qui consiste en un simple auvent, sur une ligne de tramway à la campagne.
- Guichet* (ticket-office). — Bureau de la station où se vendent les billets; c'est par métonymie qu'on emploie *guichet* pour *bureau*.
- Bureau du télégraphe* (telegraph office).
- Registre des arrivages* (inward freight register). — L'on y inscrit tous les colis arrivés.
- Salle d'attente* (waiting room).
- Cabinets* (toilet room, lavatory).
- Consigne, salle des bagages* (baggage room). — Pièce où l'on dépose provisoirement les colis.
- Colis, messageries.* — Caisses, paquets, balles de marchandises, etc.
- Bibliothèque* (de gare) (news stand).
- Horaire, tableau-horaire.* — Tableau à la porte d'une station indiquant l'heure des trains.
- Indicateurs.* — Livrets, dépliants, fournis par les compagnies de chemins de fer, indiquant l'arrivée, le départ des trains, etc.
- Marquise.* — Auvent formé par la couverture en saillie au-dessus de la porte de la station.
- Quai.* — Trottoir ou plate-forme le long de la voie ferrée.
- Tricycle* (de gare). — Chariot à trois roues pour transporter malles et colis; l'on emploie encore à cet usage le *wagonnet* à quatre roues et un petit véhicule à deux roues basses appelé *diable*.
- Halles, remises, hangars, entrepôts* (freight-sheds). — Constructions auprès des stations pour recevoir les marchandises.
- Grainerie* (elevator). — Entrepôt où l'on dépose provisoirement le grain que l'on veut expédier.
- Réservoir* (tank). — Il contient l'eau qui alimente la chaudière de la locomotive.
- Bascule.* — Balance servant à peser les lourds fardeaux.
- Guérite* (à signaux). — Poste où se tient le *signaleur*.
- Cour à bestiaux* (stock yard).

(À SUIVRE)

*La Ligue des Droits du Français.*

---

**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**


---

**CAISSE DE REMBOURSEMENT**

 (SUITE ET FIN.)
 

---

Il est remarquable que ces avantages se trouvent précisément acquis pour le sociétaire inscrit dans les deux Caisses mentionnées ici.

Ainsi considérons de nouveau un sociétaire inscrit à 5 ans dans la classe B, mais cette fois dans le plan III de la Caisse de Remboursement; rentier à 25 ans, supposons qu'il emploie sa rente à payer ses contributions pour ses premiers livrets et pour de nouveaux, et que la rente de ceux-ci après 45 ans, soit utilisée de même; de la sorte la Caisse continue à faire fructifier les montants modestes confiés dans les premières années par le sociétaire, ainsi que les revenus accumulés qui en sont résultés; elle les accroit sans cesse et fournit au sociétaire les moyens de se payer une assurance pour une somme toujours croissante.

On peut démontrer qu'en prenant la rente au chiffre moyen déjà assumé, cette assurance qui, au bout de 20 ans, serait de \$140.00, s'élèverait à près de \$625.00 au bout de 40 ans pour atteindre près de \$2,200.00 au moment où le sociétaire aurait 65 ans alors qu'elle prendrait fin, pour laisser le sociétaire possesseur d'une rente de près de \$350.00 jusqu'à la fin de sa vie.

On voit par là combien est féconde l'épargne lorsqu'elle est placée aux taux exceptionnellement rémunérateurs que la Caisse peut obtenir, et comme l'inscription à ces deux Caisses est avantageuse, même pour une personne d'âge moyen.

Il est en particulier bien inspiré le père de famille qui inscrit ses enfants à ces Caisses; il leur laisse ainsi un héritage qui va fructifier sans cesse, sans qu'ils aient à s'en occuper, qui ne pourra jamais être compromis par leur inexpérience, leur imprudence ou leur insuccès, qu'ils ne pourront jamais céder à d'autres, et dont la bienfaisance sera ressentie par eux jusqu'à la fin de leur vie et sera éprouvée même par leurs descendants.

Qu'on y songe bien et l'on ne tardera pas longtemps à solliciter une inscription soit de l'un des neuf cents percepteurs de la Caisse, soit de l'un des organisateurs ou de l'administration centrale dont les bureaux sont au Monument National, Montréal.

 V.-E. BEAUPRÉ.
 

---

## AVIS

Montréal, 14 juin 1916.

L'administrateur de la *Caisse Nationale d'Economie*, désire faire part à tous les membres de la Société, d'avoir à payer immédiatement leurs contributions de l'année courante, soit au percepteur de leur paroisse, soit au Siège Social de la Société, afin de faire produire au Capital inaliénable de la Caisse, tous les intérêts possibles durant l'année présente. A cette fin, nous demandons aux sociétaires qui ne font qu'un seul paiement par année, de le faire durant le présent mois si c'est possible. La remise des amendes accordés aux sociétaires qui paient autant de mois d'avance qu'ils ont de contributions mensuelles arriérées ne sera tolérée que jusqu'au mois de juillet prochain.

Les sociétaires qui appartiennent à la *Caisse de Remboursement*, doivent se tenir toujours en règle avec la Société, pour ne pas s'exposer au cas de décès, durant l'année présente, à perdre le droit d'indemnité à leurs héritiers.

Nous demandons instamment aux percepteurs de la Caisse, dans chaque paroisse, de donner les renseignements nécessaires à tous nos membres et de faire en sorte d'activer la collection de nos contributions, pour obtenir comme par les années passées un résultat très satisfaisant.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur*.

## TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de mai 1916.	Inscriptions de l'année.
1. J. B. Ricard.	1. Ludger Corriveau.
2. Ludger Corriveau.	2. Napoléon Milette.
3. J. A. Beuparant.	3. J. A. Beuparant.
4. L. P. Charlesbois.	4. J.-F. Côté.
5. François Bérubé.	5. J. I. Piché.
6. Napoléon Milette.	6. J. B. Ricard.
7. Désiré Buisson.	7. Albert Thinel.
8. A. Godbout.	8. Désiré Buisson.
9. P. Lacombe.	9. François Bérubé.
10. J. I. Piché.	10. L. P. Charlebois.
11. J. F. Côté.	11. J. A. Godbout.
12. J. E. Lomme.	12. P. Lacombe.
	13. J. E. Lomme.

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement*.

## CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

## BILAN DU MOIS DE MAI 1916 :

## RECETTES :

Balance au 30 avril 1916 .....		\$122,825.09
Versements Classe "A" .....	\$3,161.50	
Versements Classe "B" .....	1,301.00	
Versements Classe "C" .....	58.75	
Versements Classe "D" .....	10.00	4,531.25
Intérêt sur contributions mensuelles .....		6.00
Village de Jonquières, intérêt .....	615.76	
Village de Jonquières, amortissement .....	96.34	712.10
Ville de Victoriaville, intérêt .....	2,404.52	
Ville de Victoriaville, amortissement .....	326.68	2,731.20
Municipalité du Canton de Windsor, intérêt .....	291.34	
Municipalité du Canton de Windsor, amortissement .....	36.41	327.75
Reçu de la Société Saint-Jean-Baptiste pour débetures		4,875.00
Gouvernement de la Puissance .....		115.00
Intérêt sur ces Débetures .....		
		<u>\$136,123.39</u>

## DÉBOURSÉS :

Commutations mensuelles .....	16.36	
Remboursement de décès .....	9.25	
Débetures de la Ville de Lasalle .....	42,500.00	
Intérêt sur ces Débetures .....	95.89	42,621.50
Balance en Banques .....		<u>\$93,501.89</u>

## CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 MAI 1916 :

## PRÊTS :

		<i>Report</i> .....	\$324,625.67
Comm. Sco. Côte S. Louis .....	\$20,000.00	Mun. Asbestos .....	39,834.89
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska .....	10,748.34	Paroisse Saint-Stanislas .....	225,000.00
Paroisse de Labelle .....	18,127.52	Société S. Jean-Bte, Montréal .....	120,000.00
Canton de Maniwaki .....	8,106.73	Village Riv. St-Pierre .....	95,260.00
Comm. Sco. Shawinigan .....	11,349.56	Comm. Scol. Tétraultville .....	22,500.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont. ....	1,100.00	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans .....	67,500.00
Ecoles séparées, Nepean, B. ....	3,000.00	Par. Ste-Philomène, Rosemont .....	32,000.00
Mun. de Jonquières .....	24,534.15	Laval des Rapides .....	39,018.00
Mun. Sturgeon Falls .....	28,373.58	Rapide de l'Orignal .....	9,949.91
Mun. Sudbury, Ont. ....	11,406.72	St-Raphael de Burbidge .....	10,000.00
Comm. Sco. de Rigaud .....	6,203.51	St-Gabriel de Bouchette .....	10,000.00
Ville de Roberval .....	5,864.95	Paroisse de Gracefield .....	10,000.00
Ville de Victoriaville .....	95,854.15	St-Alexis de la Grande Bale .....	28,911.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean .....	5,401.76	Gouvern. de la Puissance .....	4,875.00
Village de Warwick .....	13,800.00	St-Michel de Montréal .....	45,000.00
Syndics Ecole Danville .....	5,830.23	Corp. Episc. Montréal Est .....	9,000.00
Canton de Windsor .....	11,617.24	Ville Lasalle .....	42,500.00
Par. T. S. Sacrement, Lachine .....	20,000.00	Intérêts accrus au 31 mai 1916 .....	19,737.79
Comm. Scol. Longueuil .....	23,307.23	En Banques .....	93,501.89
A reporter .....	\$324,625.67		<u>\$1,249,214.15</u>

ARTHUR GAGNON, administrateur.

# BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé et Fonds de Réserve . . . . \$ 7,700,000.00  
Total de l'Actif . . . . . 34,515,873.93

**DIRECTEURS** : J.-A. Vaillancourt, président; Hon. F.-L. Béique, C. R., vice-président; E.-H. Lemay, Ecr., Alph. Turcotte, Ecr., Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner, Ecr., A.-A. Larocque, Ecr.

Beaudry Leman, gérant-général; Yvon Lamarre, inspecteur; J.-C. Thivierge, contrôleur; F.-G. Leduc, gérant du bureau de Montréal; P.-A. Lavallée, assistant-gérant.

Bureau principal : 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

135 succursales en Canada, dont voici les principales :

**MONTREAL** : 95, St-Jacques, 1630, St-Jacques, 2214, Ontario est, 272, Ste-Catherine est, 737, Mont-Royal est, 1126, Mont-Royal est, 711, Ste-Catherine est, 1298, Ontario est, Hochelaga, 1184, St-Denis, Notre-Dame de Grâce, 629, Notre-Dame ouest, 2267, Papineau, Pointe St-Charles, coin Cadieux et Rachel, coin St-Denis et Roy, 2490, St-Hubert, St-Henri, 1907, St-Laurent, 191, St-Viateur ouest, 3108, St-Laurent, Côte-des-Neiges, Maisonneuve, Outremont, Pointe-aux-Trembles, Rosemont, Tétraultville, Verdun, Viauville, Ville Emard, Villieray.

**QUEBEC** : Amos, Beauharnois, Berthierville, Cabano, Cartierville, Chambly, Farnham, Granby, Hébertville Station, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Longue-Pointe,

Longueuil, Louiseville, Lachine, Mariville, Mont-Laurier, Pointe-Claire, — **QUEBEC** (ville) : rue St-Pierre, rue St-Jean, St-Roch, St-Sauveur, Limoullou, — St-Camille de Belchasse, Ste-Claire, St-Ephrem de Tring, St-Gabriel de Brandon, Ste-Geneviève de Pierrefonds, Ste-Geneviève de Batiscan, St-Hyacinthe, St-Jacques l'Abigien, St-Jérôme, Ste-Justine de Newton, St-Lambert, St-Laurent, St-Pie de Bagot, St-Rémi, Ste-Thècle, Sherbrooke, Sorel, South-Durham, Trois-Rivières, Trois-Rivières: Notre-Dame, Valleyfield, Varennes, Victoriaville.

**ONTARIO** : Hawkesbury, Vankloek Hill.

**MANITOBA** : Winnipeg.

**ALBERTA** : Edmonton.

**SASKATCHEWAN** : Prince-Albert.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Liée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tanerède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.  
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."  
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Liée, Marchands en gros, Montréal.  
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.  
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

### BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
Dr E.P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Pérodeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

**Correspondants Étrangers** : ETATS-UNIS — *New York* : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. *Boston* : National Shamut Bank. *Chicago* : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale. Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kals, Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

# RENTIER DANS VINGT ANS !

---

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

---

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTRÉAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

---

## La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

---

## ARGENT A PRÊTER

---

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

---

Administrateur . . . . . Arthur Gagnon.  
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.  
Inspecteur . . . . . J.-I. Couture.  
Inspecteur . . . . . Alexis Côté.

---